



Indivision immobiliere

Par jbR86

Bonjour, mes parents avaient un terrain à camper sur une île charentaise avec deux autre indivisaires. Mes parents étant décédés j'ai donc hérité de leur part.

Un des deux indivisaires veut me donner sa part. Pour une donation en indivision doit on avoir l'accord du troisième indivisaire ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

jbR86